



Chaque fois qu'un employeur donne l'occasion à un élève d'acquérir connaissances, compétences et expérience en lien avec le travail, il contribue de façon positive et inestimable à la qualité de vie et aux perspectives de carrière d'une jeune personne.

En 2010, le Conseil provincial de partenariats a créé la désignation Employeur de l'Ontario dans le cadre de *Passeport pour la prospérité* afin de reconnaître les employeurs extraordinaires qui soutiennent l'avenir d'un nombre important d'élèves du secondaire partout en Ontario.

Les récipiendaires de cette désignation se verront remettre une plaque commémorative accompagnée d'un certificat signé par la ministre de l'Éducation de l'Ontario et seront reconnus publiquement pour leur importante contribution. Ils auront également le droit d'utiliser l'emblème d'Employeur de l'Ontario dans le cadre de *Passeport pour la prospérité* dans leurs documents officiels et de marketing ainsi que dans leurs communications.

La date limite de soumission des candidatures pour l'année 2011 est **le 24 octobre 2011**. Seuls les renseignements relatifs à l'année scolaire 2010-2011 (de septembre 2010 à août 2011) seront considérés par le comité d'examen.



<< *Le fait d'offrir une expérience de travail aux élèves du secondaire donne la chance aux employeurs de comprendre les différentes habitudes de travail et attentes entre les générations d'employés. Nous sommes impatients de continuer à offrir ces programmes aux jeunes de la région.* >>

– Debra Frazer, directrice générale
Service de police d'Ottawa
Employeur de l'Ontario dans le cadre de
Passeport pour la prospérité 2010

La désignation concerne les possibilités de travail-études suivantes :

Stages :

- Éducation coopérative
- Programmes de transition de l'école au monde du travail
- Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario
- Programmes de la Majeure Haute Spécialisation
- Observation au poste de travail / mentorat

Activités de liaison:

- Participation à un salon de l'emploi
- Visites dans les salles de classe / discussions sur les carrières
- Visite de milieux de travail
- Stages volontaires

Comment se qualifier

Les candidatures sont évaluées selon un système de points simple : il faut obtenir au moins 50 points pour avoir droit à la désignation. Un point est accordé pour chaque occasion de travail-études, qu'il s'agisse d'un stage ou d'une activité de liaison, offerte au cours de l'année scolaire concernée.

À noter que dans le cas des stages, un point est attribué pour chaque stagiaire. Seuls les formulaires dûment remplis seront examinés.

Si l'espace fourni ne suffit pas pour indiquer vos réponses, vous pouvez ajouter d'autres pages au formulaire au besoin.

Remplir et soumettre le formulaire électronique.

Veillez inscrire vos renseignements directement dans les champs en surbrillance du formulaire PDF.

Pour accéder aux pages suivantes, faites défiler le document ou cliquez sur les flèches qui se trouvent en haut du lecteur de PDF.

Vous pouvez enregistrer un formulaire partiellement rempli pour y revenir ultérieurement ou le modifier au besoin avant de le soumettre. Pour envoyer le document, cliquez sur le bouton « Soumettre le formulaire », situé dans le coin supérieur droit de la première page, inscrivez votre nom et votre adresse de courriel dans la fenêtre apparaissant à l'écran, puis cliquez sur la touche d'envoi.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Mark Agius au 416 327-9826 ou à mark.agius@ontario.ca.

Renseignements sur l'employeur



Nom de l'organisme : _____

Aperçu de l'entreprise (limite de 100 mots) :

Coordonnées de la personne-ressource

Nom : _____

Titre : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

